



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 57837

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la taxation des laveries automatiques. En effet, cette activité commerciale essentielle de proximité est actuellement taxée à 19,6 %, alors qu'il s'agit d'un service de première nécessité pour une population au pouvoir d'achat le plus faible. Ces commerces ont de lourdes charges qui ne leur permettent pas de s'installer dans certains lieux où le besoin est pourtant bien réel. Aussi il lui demande quelles dispositions pourraient être prises afin de favoriser cette activité nécessaire à la vie des quartiers.

Texte de la réponse

Les prestations fournies par les laveries automatiques ne figurent pas sur la liste des biens et services auxquels les Etats membres sont autorisés à appliquer un taux réduit de taxe sur la valeur ajoutée. La mesure proposée serait contraire à nos engagements communautaires et n'est donc pas envisageable.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57837

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2001, page 891

Réponse publiée le : 28 mai 2001, page 3089